



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL22-DE

Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

22. MARCHÉS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DESTINÉ À UN PÔLE ASSOCIATIF – AVENANTS N°2 AUX LOTS 5, 6, 7 ET 13 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°22 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif, tels qu'attribués par les Commissions MAPA des 23 et 30 septembre 2024, du 27 janvier 2025 et des 3 et 6 février 2025.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- Lot 1 « Désamiantage » : attribué à la société SAS MTP MDESAMANTAGE – 79350 FAYE L'ABBESSE, pour un montant de 69 550,00 € HT ;
- Lot 2 « Démolition – Déconstruction » : attribué à la société DELLTRA TP, ZA Le Lagat – 85130 LA GAUBRETIÈRE, pour un montant de 43 600,00 € HT ;
- Lot 3 « Gros œuvre » : attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 120 000,00 € HT ;

- Lot 4 « Charpente métallique / Bardage métallique » : attribué à la société STEELGO – 85130 CHANVERRIE, pour un montant de 302 030,46 € HT (offre de base : 286 278,55 € HT + PSE1 : 15 751,91 € HT) ;
- Lot 5 « Couverture étanchéité » : attribué à la société OUEST ETANCHE – 85150 LANDERONDE, pour un montant de 264 915,14 € HT ;
- Lot 6 « Menuiseries extérieures ALU – Métallerie » : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 LUCON, pour un montant de 242 975,00 € HT (variante obligatoire) ;
- Lot 7 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » : attribué à la société MENUISERIE AMIOT – 49300 CHOLET, pour un montant de 233 559,88 € HT ;
- Lot 8 « Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtre » : attribué à la société SONISO – 49300 CHOLET, pour un montant de 270 786,32 € HT ;
- Lot 9 « Plafonds suspendus » : attribué à la société SONISO – 49300 CHOLET, pour un montant de 61 369,17 € HT ;
- Lot 10 « Carrelage – faïence » : attribué à la société BATICERAM – 44190 GETIGNE, pour un montant de 112 896,84 € HT ;
- Lot 11 « Peinture » : attribué à la société PAILLAT – 49360 YZERNAY, pour un montant de 49 254,92 € HT ;
- Lot 12 « Sols souples » : attribué à la société JAULIN PASQUIER – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 108 818,57 € HT ;
- Lot 13 « Electricité » : attribué à la société CEGELEC – 49300 CHOLET, pour un montant de 199 900,00 € HT ;
- Lot 14 « Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaires » : attribué à la société BREGEON MAUDET – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 314 056,10 € HT ;

Soit un montant global des travaux de 2 393 712,40 € HT.

Par délibération n°19 du 12 mai 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif. Cet avenant a augmenté le marché de 21,11 % par rapport à son montant initial et s'élève à 84 235,00 € HT.

Par délibération n°18 du 6 octobre 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n°1 aux lots 4, 5, 6, 7, 8 et 13 des marchés de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif :

- L'avenant n°1 au lot 4 a augmenté le marché de 1,47 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 306 471,30 € HT
- L'avenant n°1 au lot 5 a augmenté le marché de 0,65 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 266 632,04 € HT
- L'avenant n°1 au lot 6 a augmenté le marché de 0,07 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 243 139,00 € HT
- L'avenant n°1 au lot 7 a diminué le marché de 9,75 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 210 785,68 € HT
- L'avenant n°1 au lot 8 a diminué le marché de 5,43 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 256 086,21 € HT
- L'avenant n°1 au lot 13 a augmenté le marché de 2,29 % par rapport à son montant initial et s'élève actuellement à 204 479,92 € HT

Suite à ces avenants, le montant total des travaux est donc de 2 381 824,75 € HT, soit une diminution de 0,50 % par rapport au montant initial.
Quatre nouveaux avenants sont proposés.

L'avenant n°2 au lot 5 :

L'avenant n°2 au lot 5 « Couverture étanchéité » est proposé pour prendre en compte une demande du maître d'œuvre, à savoir la suppression du contre-bardage. En effet, en cours de chantier, ces travaux n'ont pas été jugés nécessaires réglementairement.
Ces modifications représentent une moins-value de 4 765,31 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations supprimées qui représentent une moins-value de 4 765,31 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 5 « Couverture étanchéité » s'élève à 261 866,73 € HT, soit une diminution de 1,15 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°2 au lot 6 :

L'avenant n°2 au lot 6 « Menuiseries extérieures ALU – Métallerie » est proposé pour prendre en compte :

- la suppression des postes 06.9.3 « Habillage des tableaux et linteaux » et 06.9.4 « Bavette appuis en aluminium » et la modification de la dimension du châssis d'amenée d'air intérieur suite à la demande du maître d'œuvre ;
- l'habillage complémentaire des soubassements façades, à la demande du maître d'œuvre dans un souci d'esthétisme.

Ces travaux modificatifs représentent une moins-value de 17 495,00 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations demandées qui représentent une moins-value de 17 495,00 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 6 « Menuiseries extérieures ALU – Métallerie » s'élève à 225 644,00 € HT, soit une diminution de 7,13 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°2 au lot 7 :

L'avenant n°2 au lot 7 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » est proposé pour prendre en compte les modifications suivantes :

- la fourniture et pose d'une imposte sur châssis fixe sur le repère 59 demandées par le maître d'œuvre ;
- l'ajout d'un meuble dans la salle de réunion demandé par le maître d'ouvrage ;
- l'ajout d'un ferme-porte demandé par le bureau de contrôle
- la suppression de séparateurs urinoirs et de caissons sous écrans demandée par le maître d'ouvrage car plus utiles.

Ces travaux modificatifs représentent une plus-value de 4 346,00 € HT.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de de 4 346,00 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 7 « Menuiseries intérieures bois – Agencement » s'élève à 215 131,68 € HT, soit une diminution de 7,89 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°2 au lot 13 :

L'avenant n°2 au lot 13 « Electricité » est proposé pour prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage.

En effet, ces travaux électriques consistent à poursuivre l'alimentation du coffret du bâtiment situé en limite de propriété jusqu'au milieu du bâtiment. Suite à la validation des plans, il a été constaté que ces travaux n'avaient pas été chiffrés par ENEDIS pour le tarif jaune.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif aux prestations demandées qui représentent une plus-value de 10 684,89 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 13 « Electricité » s'élève à 215 164,81 € HT, soit une augmentation de 7,64 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant global des travaux des lots 1 à 14 est de 2 374 595,33 € HT, soit une diminution de 0,80 % par rapport au montant initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,
Vu les délibérations n°22 du Conseil Municipal du 7 octobre 2024, n°19 du Conseil Municipal du 12 mai 2025 et n°18 du Conseil Municipal du 6 octobre 2025,
Vu le budget principal 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 27 janvier 2026,
Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

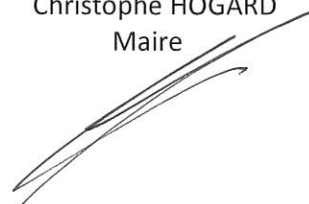
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- approuve les projets d'avenants n°2 aux marchés de travaux de démolition de deux bâtiments industriels et réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un pôle associatif des lots 5, 6, 7 et 13 décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026